

# **N°05 - Décision Modificative n° 1 - Budget Principal - Exercice 2018**

**Rapporteur Mme Arnal**

Mme ARNAL : C'est une décision modificative pour le budget principal. Elle concerne surtout la section "investissement". En fonctionnement, on a un équilibre de 360 euros en dépenses et en recettes, et en section d'investissement, on a presque 2 000 000 euros. C'est un emprunt réalisé par la ville pour pouvoir financer les acquisitions qui sont déclinées dans le secteur dépenses.

M. GARELLA : Je voulais d'abord remercier les personnes qui ont fait le document parce qu'il est d'une extrême lisibilité et franchement c'est très bien fait.

MONSIEUR LE MAIRE : C'est transparent.

M. GARELLA : C'est transparent, c'est le bon mot. J'ai été étonné des 2 000 000 d'euros, on peut emprunter comme ça 2 000 000 d'euros pour quelque chose qui ne sera pas cela ? Parce qu'en fait, on emprunte normalement pour acheter du foncier ou autre et on explique qu'on va peut-être le dépenser dans du fonctionnement. Je me demandais, si vous pouvez m'éclairer, ces 2 000 000 euros à quoi vont-ils servir et sur quoi ils sont pris ?

Mme ARNAL : Ces 2 000 000 euros, on les voit en section d'investissement où il y a une dépense de ces crédits-là qui correspondent aux acquisitions foncières, qu'il est prévu de réaliser d'ici la fin de l'exercice, notamment sur les propriétés ERDF, Casarin et Néolia. C'est dans la première page, est-ce que vous le voyez ? Evidemment cela s'équilibre en recettes puisqu'il faut bien les financer par l'emprunt de 2 000 000 euros. Cela ne va pas en fonctionnement.

MONSIEUR LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de procéder au vote.